Jean LECHANTEUR, *Toponymies de Soumagne et de Melen*. Mémoires de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie. Section wallonne. 23. Liège, Michiels, 2004, 411 pp, 2 cartes. (L'ouvrage peut être commandé à l'Imprimerie Michiels, 14 rue Léonard Terry, 4000 Liège, au prix de 21 € + frais d'envoi)

JL met à profit le temps qu'il a retrouvé depuis sa retraite pour s'adonner, entre autres, à la recherche toponymique. Il a choisi d'entamer la publication de ses travaux par la toponymie de deux communes du Pays de Herve qui lui sont chères : Soumagne, celle de son père, et Melen, celle de sa mère, où il est né et où il vit[1].

L'introduction livre tous les renseignements nécessaires à la compréhension du travail toponymique. Après avoir donné quelques éléments descriptifs (limites, superficie, hameaux, cours d'eau, paroisses, etc.), JL a confié à deux spécialistes le soin de rédiger une présentation historique et une note sur la nature des sols, la première à Jean MORNARD, « sans aucun doute le meilleur connaisseur de l'histoire de nos villages » (p. 5), qui a en outre fourni des formes d'archives du Fonds des Échevins de Liège, la seconde à Yves CORNET, premier assistant à l'Institut de Géographie de l'Université de Liège, qui s'est chargé aussi de la réalisation des deux cartes.

La présentation géographique et historique est complétée par le relevé d'une petite dizaine de particularités dialectales verviétoises qui distinguent le wallon liégeois parlé à Melen et à Soumagne de celui parlé à Liège. Par exemple, la réduction de la finale *-îre* à *-î* (Lg *fètchîre* 'fougère', Soumagne *fètchî*, Lg *houyîre* 'houillère', Melen *houyî*) ou la dénasalisation des voyelles *an* en *â* (Lg *tchamp*, Melen, Soumagne *tchamp* et *tchâp*), *on* en *ô* (Lg *bouhon* 'buisson', Melen *bouhô*), *in* en *é* ou *ê* très ouvert (Lg *bin* 'bien', Soumagne, Melen *bé*).

Vient ensuite la description de la documentation exploitée, documentation d'archives et documentation orale contemporaine. Tous les documents locaux anciens, cours de justice et notaires de l'Ancien Régime, ont été entièrement dépouillés (il est rare, il faut le souligner, qu'un travail de toponymie s'appuie sur un dépouillement systématique des registres notariés). L'enquête orale a, quant à elle, été menée en 2002-2003. Par rapport à l'abondance des archives, force est de constater ici que « les profonds changements qui se sont produits au cours des dernières années, tant en ce qui concerne le mode de vie que la pratique du wallon, ont considérablement appauvri le patrimoine toponymique traditionnel. Beaucoup de noms wallons… paraissent désormais avoir sombré dans l'oubli » (pp. 20-21).

Enfin, l'auteur explique dans le détail la présentation des articles (voir plus bas), avant de clôturer l'introduction par la bibliographie[2] et la liste des abréviations.

Contrairement à l'introduction, les glossaires toponymiques sont tout à fait distincts pour les deux communes, d'abord celui de Soumagne (pp. 29-212), ensuite celui de Melen (pp. 223-399). Ils sont illustrés chacun par une carte. Sur celles-ci ont été portés respectivement 85 toponymes de Soumagne et 41 de Melen. Elles ont été réalisées par ordinateur à partir du fond de carte au 10.000e de l'Institut Géographique National. On peut regretter la manière dont ces cartes, extrêmement soignées dans leur confection, ont été reproduites : imprimées sur deux pages en vis-à-vis, elles sont considérablement réduites et, de plus, le centre de la carte pris dans le pli de la reliure est très difficile à déchiffrer. Par contre, une innovation intéressante

1 Ainsi s'explique la touchante dédicace : «A la mémoire de mes grands-mères, Marie Ancion, de Fécher [hameau de Soumagne], Ernestine Wislet [hameau de Melen]».

2 Ajouter à la liste des ouvrages cités en abrégé : L. REMACLE, EPW, *Étymologie et phonétique wallonnes. Questions diverse*s ; Université de Liège, Bibl. de la Faculté de Philosophie et Lettres, 1997.

mérite d'être relevée. Le degré de localisation des toponymes[3] a été intégré à la cartographie. Une double légende, numérique et alphabétique, facilite le repérage.
En annexes sont donnés trois textes d'archives, trop longs pour figurer dans le corps du glossaire toponymique, mais d'un intérêt indéniable pour la toponymie : un Record de 1494 concernant les chemins, les bois, les haies, les bornages, les droits de pâturages, de glandée, etc. de Soumagne ; un acte de 1707 enregistrant les limites entre Soumagne et Soiron ; et un acte notarié de 1769 pour la réassignation des dîmes de Saint Denis de Liège à Melen.

L'essentiel du travail se trouve bien entendu dans les glossaires toponymiques proprement dits. Le classement est alphabétique, d'après les formes wallonnes (les chapelles sont classées non pas à *c–* mais à *tch–* comme dans *tchapèle,* les °journalz sont classées non pas à *j–* mais *dj–* comme dans *djurnå*). Les formes complexes qui sont composées d'un terme principal, le déterminé (*bwè, coûr, môt, vôye*…), et d'un autre mot (placé devant ou derrière), le déterminant, qui est épithète ou complément du mot principal (*å bas bwè, coûr li cok, Wèdjîmôt, vôye dès boûs…*), sont classées sous la forme simple, celle du déterminé (*Wèdjîmôt,* Wégimont, est classé dans l'article mont, *môt*). Des renvois systématiques permettent de retrouver très facilement tous les toponymes (à l'ordre alphabétique *W–*, on lit « *Wédjîmôt* : voir mont »). Ce classement sous le déterminé avec, aux déterminants, identifications et renvois, reste le meilleur qui soit. Il a l'avantage pour chaque appellatif de donner une vision intégrée de tous les toponymes qui en sont issus et d'offrir en outre pour chaque déterminant la liste des déterminés avec lesquels il est entré en combinaison. Ainsi, à l'adjectif *bas, basse,* on renvoie à *bwè, fètchî, pré, raf'hê* et *vôye* à Soumagne, et à *bwè, Mélin* et *vôye* à Melen. Au prénom féminin °Linete, on renvoie à *bé, corti, nô* (Melen). C'est un système très commode.
À l'intérieur des articles, les formes composées sont classées selon un système qu'avait mis au point Louis Remacle et que Jean Lechanteur a affiné. Les rubriques se présentent dans l'ordre suivant : 1. toponyme seul (°cortil) ; 2.a. avec un adjectif qualificatif (°grand cortil), 2.b. avec un adjectif numéral (°entre deux cortil), 2.c. avec un adverbe à valeur adjective (°cortil de desseur) ; 3. déterminé par un nom antéposé (°a streealz cortil [*strèyê* 'petite rue']) ; 4. avec un nom de personne postposé avec ou sans préposition (°cortil Piere, °cortil du prince) ; 5. déterminé par un toponyme (°cortil de l'abbie) ; 6. déterminé par un nom commun qui n'est pas un toponyme dans la commune (°cortil alle navette).
Pour chaque toponyme, sont données la forme orale wallonne, si elle a pu être recueillie lors de l'enquête, la localisation et la nature du lieu, la simple traduction du wallon, lorsqu'il s'agit d'un appellatif courant, l'identification des déterminants et l'explication étymologique. Les formes anciennes sont toujours citées en contexte. Trop de travaux s'en tiennent à la seule mention du toponyme. Or, un contexte suffisamment large est intéressant à plus d'un titre. Sur le plan linguistique, il permet de connaître le fonctionnement morpho-syntaxique du toponyme (par quelle préposition est-il introduit ? est-il précédé ou non d'un article ? est-il au singulier ou au pluriel ?). Il donne parfois aussi des indications sur la nature ancienne des lieux, élément capital pour l'explication étymologique. Enfin, d'un point de vue historique, la mention des propriétaires, des exploitants et des « joignants » sont des informations qui permettent de se faire une idée plus précise de la situation cadastrale ancienne.
L'explication étymologique est en général concise, toujours prudente, respectueuse des données dont on dispose, jamais aventureuse. JL ne s'interdit pas pour autant de faire le point sur une étymologie difficile, ni de formuler des hypothèses.

3 Différents symboles ont été attribués aux toponymes selon qu'il s'agit d'objets géographiques ponctuels et donc très précisément localisés (bac à eau, chapelle, ferme, pont…), de zones relativement bien délimitées et localisées ou de zones assez vastes aux limites floues.

Deux longs articles sont consacrés aux noms des communes étudiées, Soumagne et Melen. Ce sont des dossiers très complets, qui contiennent toutes les formes anciennes intéressantes, la forme orale, les différentes propositions d'explication formulées à ce jour, un relevé et une comparaison de tous les toponymes identiques ou comparables en Wallonie et leur étymologie respective. L'auteur y passe au crible de la phonétique et de la sémantique les étymologies proposées, avant de conclure, pour le nom de la commune de Soumagne[4], que l'hypothèse la plus vraisemblable est celle de *Solmania* 'propriété de Solmanius', et, pour le nom de la commune de Melen, que *mediolanum* 'au milieu (du plateau)' reste l'hypothèse la plus satisfaisante, malgré la constance des graphies °–en (avec *–anu* on attend °–ain) et la forme la plus ancienne °Meilent (1100, cop. 13e s.) avec –t.

Quelques beaux toponymes ont trouvé ici leur explication. Ainsi °la kanoisse (nombreuses attestations du XVIIe s.), dans lequel JL a reconnu l'adjectif inédit *†cânwèse*, dérivé (suff. *–ensis* ou *–iscus*) de *câne* 'carme', pour désigner une terre de Soumagne appartenant au couvent des Carmes de Liège. On citera aussi le cas de *mêreû* parce qu'il est une superbe démonstration de méthode. JL fait le point de la question avant de proposer une étymologie qui tient compte à la fois des formes d'archives, de la prononciation orale avec un *–ê–* long et de la nature des lieux : du radical de lat. *macerare* avec le suffixe *–osu* plutôt que *–oriu.* Le mot *mêreû* est mentionné dans le dictionnaire verviétois de Wisimus au sens 'établi de boulanger'. En toponymie, il désignerait, comme les nombreux *mê*, 'un terrain creux'. Le toponymiste a eu la confirmation de son raisonnement linguistique : il a ramassé un peu de terre à l'endroit en question et s'est aperçu que, sous ses doigts, cette terre se roulait en une petite boule, comme les boules de pâte pour le pain. Cet exemple nous rappelle que, pour faire de la dialectologie ou du moins de la toponymie, il est bon de garder les pieds dans la terre !

Bien sûr, il reste des toponymes non élucidés, mais souvent JL propose une hypothèse intéressante. La °kebatreefosse (1324) à Melen ne serait-elle pas une fosse *combattrée (forme de combattre refaite par analogie sur les verbes en *–er* ?), 'fortement battue, damée' ou 'contestée devant la justice' ? Le rattachement de °chichelo, °chichot à la famille de w. *tchîtchêye* 'vétille, futilité' pour désigner une terre de peu de valeur, ici de petite superficie (ou comme sobriquet) est des plus vraisemblables. Même quand il n'aboutit pas à une conclusion positive, le commentaire est intéressant dans la mesure où il permet soit d'écarter avec certitude certains étymons : il faut renoncer à expliquer °batiseche, °bautisaige, qui devait se prononcer **bâtizèdje*, par un dérivé de *bati* bâtir (on attendrait *batihèdje)*, soit de poser les bonnes questions : dans °nachy preit, °naxhipreit, le *n–* initial fait-il partie du déterminant ou est-il agglutiné ?

Pour terminer, ajoutons que cet ouvrage de toponymie est d'une grande richesse anthroponymique. Des articles comme *corti, pré, têre, wêde* contiennent énormément d'attestations anciennes de noms de personnes. De ce point de vue, la mention de tous les déterminants dans le classement alphabétique est tout à fait précieuse.

4 Rappelons qu'en aucun cas, on ne peut expliquer Soumagne, °Solmania (915, cop. 13e s.), °Sumaingne (1204), w. *soûmagne*, par le nom du ruisseau Magne. Au contraire, c'est la dénomination du ruisseau qui est issue d'une réinterprétation, fautive et approximative, récente (19e-20e s.) du nom de la commune en : « sur (ou sous ?) Magne » (p. 100). En wallon, *soû* (de *soûmagne*, avec un *oû* long) ne correspond ni à 'sous' ni à 'sur'.

- J’ai introduit directement des espaces insécables après cert. signes de ponct. (les deux-points, les guillemets, etc.) en marquant en jaune les endroits où je suis intervenu.

- Par rapport à l'abondance des archives, [réduire espaces]
- Enfin, l'auteur explique dans le détail [réduire espaces]
- et 41 de Melen. [réduire espaces]
- à partir du fonds de carte au 10.000e de [n’est-ce pas plutôt *fond* ?]
- dont ces cartes, extrêmement soignées
- note 3, de zones relativement bien délimitées
- des dîmes de Saint Denis de Liège > Saint-Denis ?
- (les chapelles sont classées non pas à *c*– mais à *t*– comme dans *tchapèle*, les °journalz sont classées non pas à *j*– mais *d*– comme dans *djurnå*). [j’écrirais : *ch, tch* et *dj* (???)]
- (°a streealz cortil) [donner la traduction entre crochets ?]
- la simple traduction du wallon[,] lorsqu'il s'agit d'un appellatif courant,
- Or[,] un contexte suffisamment large
- (par quelle préposition est-il introduit ? est-il précédé ou non d'un article ? est-il au singulier ou au pluriel ?). [???]
- plutôt que –*oriu.*Le mot [espace]
- que[,] sous ses doigts[,] cette terre
- nous rappelle que[,] pour faire
- se prononcer **bâtizèdje[,]* par un dérivé